

**VOTE PAR CORRESPONDANCE****Assemblée générale annuelle****du 16 avril 2025 (10 heures)**

Ce formulaire doit être retourné pour le **jeudi 10 avril 2025** au plus tard à :

Proximus SA de droit public

Monsieur Dirk Lybaert, Secrétaire Général

Adresse postale : Rue Carli 2

B - 1140 Bruxelles

**Le(la) soussigné(e)** (nom et prénom / nom de la société)

.....

**Domicile / Siège**

.....

.....

Propriétaire de

Nombre

actions dématérialisées (1)  
actions nominatives (1)

de Proximus  
SA

(1) biffer la mention inutile

**vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale annuelle de la société  
qui se tiendra le mercredi 16 avril 2025 à 10 heures.**

**Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant:**

*(marquer la case correspondante)*

1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024.
2. Prise de connaissance des rapports du Collège des Commissaires de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et des commissaires relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024.
3. Prise de connaissance des informations fournies par la Commission Paritaire.
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024.

5. Approbation des comptes annuels de Proximus SA de droit public au 31 décembre 2024.  
Proposition de décision: approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	360.486.285 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	65.110.006 EUR
Bénéfice à affecter	=	425.596.291 EUR
Transferts du capital et des réserves	+	54.376.483 EUR
Transferts au capital et aux réserves	-	1.174.561 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	193.464.857 EUR
Bénéfice à reporter	=	285.333.356 EUR

Pour 2024, le dividende brut s'élève à 0,60 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 0,42 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,50 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 6 décembre 2024, si bien qu'un dividende brut de 0,10 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,07 EUR par action) sera versé le 25 avril 2025. La date de l'ex-dividende est fixée au 23 avril 2025, la date d'enregistrement au 24 avril 2025.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

6. Approbation de la politique de rémunération.  
Proposition de décision: approuver la politique de rémunération.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

7. Approbation du rapport de rémunération.  
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

8. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration.  
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

9. Décharge à accorder aux membres du Collège des Commissaires.  
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

10. Décharge à accorder aux commissaires pour les comptes consolidés du groupe Proximus.  
Proposition de décision: accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Koen Neijens et à Luc Callaert SRL, représentée par Monsieur Luc Callaert, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

11. Nomination des administrateurs conformément au droit de proposition de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM).  
Le mandat de Messieurs Stefaan De Clerck, Karel De Gucht et Ibrahim Ouassari expirera lors de cette assemblée générale annuelle, le 16 avril 2025. Conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, la SFPIM a le droit de proposer des candidats au Comité de Nomination et de Rémunération pour ces trois postes vacants. À la date de cette invitation, la SFPIM n'a pas encore

exercé son droit de proposer des candidats. Si la SFPIM propose encore des candidats, cela sera immédiatement annoncé sur le site web de Proximus, avec toutes les informations disponibles. Le cas échéant, le Comité de Nomination et de Rémunération soumettra immédiatement son avis au Conseil d'Administration, qui proposera les candidats concernés à l'assemblée générale annuelle, qui se prononcera sur leur nomination. En l'absence d'exercice de ce droit par la SFPIM, le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée générale annuelle de prolonger les mandats actuels pour une durée d'1 an afin de ne pas compromettre, dans l'intérêt de Proximus, la continuité au sein du Conseil d'Administration de la société et le bon fonctionnement de celui-ci.

Proposition de décision :

Sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus :

11.a. (re)nomination de Monsieur Stefaan De Clerck en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026,

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

11.b. (re)nomination de Monsieur Karel De Gucht comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

11.c. (re)nomination de Monsieur Ibrahim Ouassari comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Ou, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, nomination des candidats alternatifs proposés par la SFPIM comme administrateurs pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2029.

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

Les CV se trouvent sur [www.proximus.com](http://www.proximus.com). Ces mandats seront rémunérés de la même manière que ceux des autres administrateurs, conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

12. Nomination des commissaires désignés pour la certification des comptes consolidés du Groupe Proximus.

Proposition de décision: nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Monsieur Fabio De Clercq et Luc Callaert SRL représenté par Monsieur Luc Callaert, pour la certification des comptes consolidés du Groupe Proximus, pour une période de trois ans. Les émoluments du commissaire ont été fixés à 635.000 EUR par an (indexés annuellement).

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

13. Nomination du commissaire chargé de l'"assurance" du rapport sur le développement durable de la CSRD.

Proposition de décision : conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité d'Audit et de Supervision, de nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Monsieur Fabio De Clercq, chargé de l'«assurance» du rapport sur le développement durable de la CSRD, pour une période de trois ans. Les émoluments du commissaire ont été fixés à 150.000 EUR par an (indexés annuellement).

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

14. Prise de connaissance du changement du représentant permanent du commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL pour la certification des comptes annuels de Proximus SA de droit public.  
Proposition de décision: l'assemblée prend note du changement de représentant permanent de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL. Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL a décidé de remplacer Monsieur Koen Neijens en tant que représentant permanent par Monsieur Fabio De Clercq à partir du 16 avril 2025.
15. Divers.

Fait à ....., le ..... 2025.

Signature(s) : .....

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.  
Tout propriétaire d'actions dématérialisées ou nominatives qui entend voter par correspondance devra en outre avoir accompli les formalités décrites dans l'invitation.